Image not found or type unknown

Renonciation à succession

Par **Asmodee**, le **30/09/2009** à **14:48**

Bonjour,
Le père de mon ami est décédé laissant derrière lui de vilaines dettes.
Mon ami souhaite faire une renonciation à succession.
Deux questions se posent :
- est-ce que le capital décès versé par la sécurité sociale peut être perçu sans que cela signifie que la succession est acceptée ?
- si la renonciation est faite, est-ce que cela signifie qu'il renonce également à l'héritage de sa grand-mère paternelle quand elle décédera ?
Merci d'avance pour votre réponse
Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés